



Question sur l'indemnité d'occupation

Par **joelle**, le **29/03/2010** à **22:48**

Bonjour, je suis séparé de fait donc rien d'officiel depuis 3 ans mon épouse est en indivision avec son frère j'habite donc le logis conjugal mon ex épouse ayant pris un appartement mon beau frère me demande une indemnité d'occupation est-ce légal ? d'autant plus que sur sa partie il loue 3 appartements et perçoit 3 loyers plus ou moins déclarés alors que mon ex épouse ne me demande rien

merci de vos réponses

cordialement

joelle